



COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MAI 2015 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste (à partir de la délibération n° 2), Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto (jusqu'à la délibération n° 40), Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Capdevielle à M. Etcheto (jusqu'à la délibération n° 40), M. Etcheto à Mme Herrera Landa (à partir de la délibération n° 41), M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSES : M. Soroste (pour la délibération n° 1), Mme Juzan, Mme Capdevielle (à partir de la délibération n° 41).

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2015.
Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (rapporteur : M. le Maire).

Le conseil municipal prend acte de la communication de ce compte-rendu.
Pas de vote.

2. Commission extramunicipale « Lutte contre les discriminations et égalité des droits » - Désignation complémentaire (rapporteur : M. Aguerre).

Le conseil municipal désigne le représentant de l'association Paf Elkarteau au titre du collège des associations.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

3. Fourrière automobile – Convention de délégation de service public conclue avec la Sarl Mendes Crosa – Avenant n° 1 (rapporteur : M. Millet-Barbé).

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

4. Conventions de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2015-2018) (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

HALLES ET MARCHES DE PLEIN AIR

5. Création d'un marché hebdomadaire de plein air dans le quartier de Habas les Vallons (rapporteur : Mme Meyzenc).

Le conseil municipal autorise la création de ce marché de plein air.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

6. Convention de mise à disposition de locaux au profit des associations Azkar Full Contact et Club Olympique Bayonnais (rapporteur : M. Laiguillon).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

7. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don d'objets, photographies et disques par Madame Curutcharry (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal accepte ce don pour le musée (valeur d'assurance : 5 300 €) et remercie, au nom de la Ville, Mme Curutcharry.

Adopté à l'unanimité.

8. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acceptation d'un don d'œuvres et d'armes par Monsieur Mauhorat (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal accepte ce don pour le musée (valeur d'assurance : 18 900 €) et remercie, au nom de la Ville, M. Pierre Mauhorat.

Adopté à l'unanimité.

9. Acceptation du don d'une statue figurant « Demeter » par la Sci Villa Felca (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal accepte ce don et remercie, au nom de la Ville, la société donatrice, représentée par son gérant M. Bruno Compagnon.

Adopté à l'unanimité.

10. Adhésion de la ville à l'association de coopération interrégionale Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (rapporteur : Mme Castel).

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville à cette association, la cotisation annuelle s'élevant à 1 500 € pour 2015.

Adopté à l'unanimité.

**11. Musée Bonnat-Helleu - Concert du Prix du musée Bonnat-Helleu (19 juin 2015)
(rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve la mise en œuvre des dispositions présentées.
Adopté à l'unanimité.

**12. Musée Bonnat-Helleu - Journées nationales de l'archéologie (19-21 juin 2015)
(rapporteur : Mme Castel).**

Le conseil municipal approuve la mise en œuvre des dispositions présentées.
Adopté à l'unanimité.

**13. Médiathèque – Collections patrimoniales - Demande de subvention auprès du
Fonds régional d'aide aux acquisitions des bibliothèques (FRAB) (rapporteur : M.
Ugalde).**

M. le Maire est autorisé à solliciter du FRAB une subvention au taux le plus élevé possible.
Adopté à l'unanimité.

FONCIER

**14. Acquisition aux consorts Carassou et Jourdan de l'immeuble sis 7 rue Denis
Etcheverry (rapporteur : M. le Maire).**

M. le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à l'achat pour un prix de 1 272 700 €.
Adopté à l'unanimité.

**15. Exercice du droit de priorité pour l'acquisition de locaux sis 14 rue Gosse
(rapporteur : M. le Maire).**

M. le Maire est autorisé à exercer ce droit sur deux lots aux prix de 152 000 € et 179 000 €.
Adopté à l'unanimité.

**16. Convention de mise à disposition de locaux sis avenue de la Légion Tchèque au
profit de l'association Toit Pour Tous (rapporteur : Mme Lauqué).**

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

**17. Convention d'occupation du domaine public au profit du Club bouliste bayonnais
- Avenant n° 1 (rapporteur : Mme Duhart).**

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 correspondant.
Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

**18. Aménagement d'un centre de ressources sur le patrimoine bâti et le
développement durable - Autorisation de dépôt des demandes d'autorisation
d'urbanisme (rapporteur : Mme Castel).**

M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires.
Adopté à l'unanimité.

**19. Ecoles Citadelle et du Prissé - Déconstruction de bâtiments préfabriqués –
Autorisation de dépôt des demandes de permis de démolir (rapporteur : M.
Salducci).**

M. le Maire est autorisé à déposer les demandes de permis de démolir nécessaires.
Adopté à l'unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

20. Projet de jardin éducatif partagé « Le Jardin de Brana » - Convention de partenariat et de gestion (rapporteur : Mme Bisauta).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.
Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

21. Muséum d'histoire naturelle – Exposition Micromégas – Prise en charge des frais de l'artiste (rapporteur : Mme Destin).

M. le Maire est autorisé à régler ces dépenses.
Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

22. Acquisition de mobilier urbain - Lancement de la consultation et signature des marchés (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à lancer la consultation, à signer les marchés à intervenir, ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.
Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES ET MANIFESTATIONS

23. Dispositions générales concernant l'organisation des fêtes 2015 (rapporteur : M. Ugalde).

M. le Maire est autorisé à mettre en œuvre les dispositions présentées.
Adopté à l'unanimité.

24. Modification des tarifs d'occupation du domaine public et de prestations pour les fêtes à compter de l'édition 2015 (rapporteur : Mme Meyzenc).

Le conseil municipal approuve les dispositions et tarifs tels que présentés.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

25. Conventions de partenariat avec d'autres communes pour des prestations de propreté urbaine (rapporteur : M. Escapil-Inchauspé).

M. le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes.
Adopté à l'unanimité.

26. Prestations de gardiennage et sécurité et d'accueil - Signature des marchés (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à signer les marchés à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.
Adopté à l'unanimité.

TEMPORADA

27. Temporada 2015 – Contrats d'engagement des professionnels taurins (rapporteur : M. Soroste).

M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour la conclusion des contrats (montant prévisionnel : 550 000 €).

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

28. Temporada 2015 – Mise à disposition des arènes au profit de la société Tomefra pour l'organisation d'une corrida portugaise (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal approuve les conditions de cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

29. Temporada 2015 – Mise à disposition des arènes au profit de l'association 100 % Recorte (rapporteur : M. Ugalde).

Le conseil municipal approuve les conditions de cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30. Temporada 2015 – Fixation des tarifs (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve les dispositions et tarifs tels que présentés.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart s'abstient.

M. Nogues vote contre.

Adopté à la majorité.

FINANCES

31. Compte de gestion de l'exercice 2014 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 établi par Monsieur le trésorier municipal, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

32. Compte administratif 2014 – Budget principal (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

33. Compte administratif 2014 – Budget annexe de l'eau (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

34. Compte administratif 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

35. Compte administratif 2014 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel que présenté.

Voté sous la présidence de M. Soroste.

M. le Maire ne participe pas au vote.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

36. Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers – année 2014 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal délibère sur le bilan présenté.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

37. Affectation du résultat de fonctionnement 2014 – Budget principal (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (5 726 619,76 €) telle que proposée.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

38. Affectation du résultat d'exploitation 2014 – Budget annexe de l'eau (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (1 581 822,02 €) telle que proposée.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

39. Affectation du résultat d'exploitation 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (10 848,97 €) telle que proposée.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

40. Affectation du résultat d'exploitation 2014 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat (10 078,40 €) telle que proposée.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

41. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition dérogatoire du prélèvement 2015 (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve, pour cette année 2015, le prélèvement intégral du FPIC sur l'Agglomération.

M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Pallas ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

42. Remises gracieuses de créances (rapporteur : M. Soroste).

Le conseil municipal approuve les remises de créances proposées (total : 3 126,04 €).

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

43. Nettoyage des locaux municipaux années 2015/2018 – Lot n° 4 – Signature de l'avenant n° 1 avec la société Nettoyage 2064 (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

44. Nettoyage des locaux municipaux années 2015/2018 – Lot n° 6 – Signature du marché (rapporteur : M. Esmieu).

M. le Maire est autorisé à signer le marché correspondant.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

45. Attribution des subventions par la Ville de Bayonne pour les projets menés par des associations dans les quartiers en géographie prioritaire suite à l'appel à projets 2015 lancé par le GIP-DSU (rapporteur : M. Millet-Barbé).

Le conseil municipal approuve l'attribution des subventions proposées (total : 60 000 €).

Adopté à l'unanimité

46. Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2015 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville dans les quartiers en géographie prioritaire (rapporteur : M. Millet-Barbé).

M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions correspondantes (total : 10 800 €).

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

47. Modification du tableau des effectifs (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs proposée.

Adopté à l'unanimité.

48. Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et création d'une indemnité dégressive (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve l'application des dispositions du décret du 29 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

49. Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes, dispositifs publicitaires et préenseignes) – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (rapporteur : Mme Durruty).

Le conseil municipal approuve les tarifs tels que proposés.

Adopté à l'unanimité.

50. Elaboration du PLUi - Etude sur le quartier Saint-Esprit - Convention avec l'Agglomération Côte Basque-Adour pour le remboursement des frais d'étude (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

51. Quartier Saint-Esprit- Ilot « Briand/Lorraine/Bourbaki » – Prise en considération du projet au titre de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal décide qu'il y a lieu de prendre en considération l'opération d'aménagement et la mise à l'étude des conditions d'utilisation et d'occupation de l'îlot.

Adopté à l'unanimité.

52. Quartier Saint-Esprit - Ilot « Sourigues/Briand/Brigadier Muscar » – Prise en considération du projet au titre de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal décide qu'il y a lieu de prendre en considération la mise à l'étude des conditions d'utilisation et d'occupation de l'îlot.

Adopté à l'unanimité.

53. PNRQAD – Ilot 12 - Acquisition d'un lot de copropriété sis 24 rue Victor Hugo - Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque – Avenant n° 1 (rapporteur : M. Lacassagne).

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 correspondant.

Adopté à l'unanimité.

54. Immeuble 19 rue Vieille Boucherie - Approbation du nouvel état descriptif de division et du règlement de copropriété préalablement à la conclusion d'un bail à réhabilitation au profit du PACT-HD Pays Basque (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal approuve les nouveaux documents présentés.

Adopté à l'unanimité.

55. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine (rapporteur : M. Lacassagne).

Le conseil municipal approuve le versement des subventions proposées (total : 80 738,57€).

Adopté à l'unanimité.



La séance est levée à 21h30.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 28 mai 2015.

